

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**AVIS** est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **lundi 6 juin 2022, à 19 h**, à la Maison de la culture située au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07), sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Autoriser l'aménagement de trois équipements mécaniques à l'arrière du bâtiment situé au **4156, rue Saint-Denis**, et ce, en dérogeant aux articles 423.3 (équipement mécanique dans une marge) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277).

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 20 mai 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx